



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 3 novembre 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Franck LÉCRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Martine FAUQUEMBERGUE (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND), Jean-Luc HUYON (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE).
Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires
- Renouvellement de la convention avec les services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme créant de la surface taxable ou une emprise au sol.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout de ces deux points.

1 - Approbation du compte rendu du 22 septembre 2016

Sans observation le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Contrat d'assurance des risques statutaires

Le maire expose que l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 a habilité les Centres de Gestion à conclure des contrats groupe pour couvrir les risques statutaires des agents des collectivités. Dans le cadre de cette disposition le Centre de Gestion a mis en place un contrat groupe d'assurance pour offrir aux collectivités les meilleures garanties à des conditions financières mutualisées.

Le contrat actuellement en cours a débuté le 1er janvier 2013 pour s'achever le 31 décembre 2017. Eu égard à la complexité de la gestion juridique de ce type de contrat et afin de relancer la procédure de mise en concurrence pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, le Centre de Gestion demande à la commune si elle veut bien lui renouveler sa confiance en lui accordant la gestion du contrat contre les risques financiers dus aux maladies, accidents de travail ou décès d'un agent pour la période à venir.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de charger le Centre de Gestion de la Somme de négocier un nouveau contrat d'assurances statutaires pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Ce contrat couvrira les risques pour les agents CNRACL et IRCANTEC et aura une durée de 4 années

3 - Instruction des autorisations d'urbanisme

Le maire rappelle que la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune entrée en vigueur le 1er novembre 2015 pour une durée de 12 mois arrive à échéance.

Dans ce cadre et considérant que la fusion des communautés de communes ne sera effective qu'au 1er janvier 2017, la commune peut encore profiter des services de la DDTM pour une année si elle est signée avant le 31 décembre 2016.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de renouveler la convention de mise à disposition des services de l'Etat jusqu'au 31 décembre 2017 à titre gracieux.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des demandes d'urbanisme créant de la surface taxable ou une emprise au sol.

4 - Achat d'un tracteur : étude de devis

Le maire rappelle que lors de sa séance du 28 juin 2016 le conseil municipal avait voté l'acquisition d'un nouveau tracteur pour le service technique.

Une étude a été faite et des devis demandés auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine, le maire présente les différentes offres :

- Entreprise LOXAGRI : tracteur KUBOTA L 4240 HDUA (avec chargeur LA 714, Kit fonction hydraulique, benne à grappin multifonction, relevage avant, adaptation lame à neige, cabine, reprise de l'ancien tracteur 4 500€) pour un montant hors taxe de 28 985€.
- Entreprise DEBOFFE : tracteur ISEKI 6400 (avec chargeur, distributeur hydraulique, benne à grappin multifonction, relevage 3 points, adaptation lame à neige, cabine, reprise de l'ancien tracteur 5 500€) pour un montant hors taxe de 28 800€.
- UGAP : tracteur KUBOTA STW 40 (avec relevage avant, prise de force, cabine, benne arrière, chargeur frontal) pour un montant hors taxe de 34 500,37€.

Chaque entreprise a proposé une offre se rapprochant le plus du cahier des charges qui avait été établi, le maire met au vote les propositions présentées.

Après délibération le conseil municipal décide avec 11 voix pour et 1 abstention (Lionel Normand) :

- De choisir la proposition de l'entreprise LOXAGRI pour un montant de 28 985€ HT soit 34 782 TTC.
- D'effectuer le mouvement de crédits suivant pour régler la facture : article 6188 (011) : - 34 782€, article 21571 (21) : + 34 782€, article 021 (Investissement recette) : + 34 782€ et article 023 (Fonctionnement dépense) : + 34 782€.
- De solliciter la réserve parlementaire auprès du député Alain GEST.

5 - Immeuble 6 rue du Commandant André Dodart : orientation

Après étude des différents scénarios possibles les membres du conseil municipal décident à la majorité des voix de réaliser une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) ou une micro-crèche au rez de chaussée du bâtiment et d'aménager des logements pour personnes âgées aux étages.

L'orientation étant établie le travail va se diriger dans ce sens sous réserve de la faisabilité.

6 - Décision modificative n°5 : Pose d'un point lumineux hameau de Buyon

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la FDE80 concernant la pose d'un point lumineux rue du château d'eau.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 592€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté
- D'autoriser la maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- De prévoir les crédits au budget par la Décision modificative suivante : article 6188 (chapitre 011) : - 297€, article 21538 (chapitre 21) : + 297€, article 021 (Investissement recette) : + 297€ et article 023 (Fonctionnement dépense) : + 297€
- D'accepter le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la fédération (TVA et maîtrise d'ouvrage)	295€
- Contribution de la commune	<u>297€</u>
TOTAL	592€

7 - Décision modificative n° 6 : Annulation titre GrDF occupation du domaine public 2015

Afin d'annuler un titre de recette émis en 2015 à l'encontre de GrDF relatif à l'occupation du domaine public par les réseaux de distribution il est nécessaire de créditer l'article 673 pour un montant de 276€.

Ce titre avait émis suite aux délibérations du conseil municipal du 18 décembre instituant cette redevance, GrDF avait contesté la redevance sur l'exercice 2015 argumentant que les délibérations prises en décembre 2015 ne pouvaient pas être rétroactives.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le mouvement de crédits suivant :

- Article 6188 (chapitre 011) : - 276€
- Article 673 (chapitre 67) : + 276€

8 - Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe

Le maire expose que madame Adeline LEROY, adjointe technique de 1ère classe, est en charge de l'entretien de la mairie, de la salle des mariages et de la gestion des fournitures d'entretien.

Par avancement de grade à l'ancienneté elle a la possibilité de passer au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe. Considérant la qualité du service rendu par madame Leroy, le maire demande à l'assemblée l'autorisation de modifier le tableau des effectifs de la commune en créant le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe et en supprimant le grade d'adjoint technique de 1ère classe.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité la modification projetée.

9 - Débat sur la mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/heure rue du Commandant André Dodart

Suite à des demandes de plusieurs riverains de la rue du Commandant André Dodart le maire met en débat la possibilité de limiter de façon permanente la vitesse des véhicules à 30km/heure pour la rue du Commandant André Dodart.

Le maire ajoute que suite aux travaux d'assainissement collectif, la chaussée de la rue du Cdt André Dodart a été déformée et une limitation temporaire à 30km/heure a été instaurée.

Franck Lécrivain interroge l'assemblée sur la pertinence d'une limitation de vitesse permanente à 30km/heure rue du Cdt André Dodart et ajoute qu'il serait bon de mener cette réflexion pour la route de Conty, les véhicules traversant le village par cette route respectent rarement la vitesse autorisée.

Il ressort des échanges que la mise en place simple d'une limitation ne permet pas de faire ralentir les véhicules car celle-ci n'est pas vraiment respectée.

Le conseil municipal décide de laisser pour l'instant la limitation temporaire le temps que la réfection de la chaussée de la rue du Cdt André Dodart soit réalisée et d'aviser ensuite.

10 - Questions et informations diverses

- Le maire informe que, sous le contrôle de Jean-Michel Salon, l'enrobé de la rue de l'Ecce Homo a été entièrement refait.

- La disponibilité d'office de madame Sylvie Domingues a été prolongée jusqu'au 15 mars 2017, date à laquelle ses droits seront échus.
- Suite à son opération du genou monsieur Dany Daboval a fait une demande d'octroi d'un congé de longue maladie, le dossier a été transmis au secrétariat du comité médical du Centre de Gestion de la Somme.
- Le maire fait un compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 13 octobre 2016, lors de ce conseil d'école les représentants des parents d'élèves ont été élus, madame Bulot, directrice de l'école, a présenté les exercices de sécurité prévus et les projets pédagogiques à venir.
- Le maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de monsieur Bertrand Bayard, Maire de la commune de Laucourt dans le canton de Roye (197 habitants). En 2009, l'ancien maire de la commune de Laucourt acceptait l'aide de deux bénévoles pour élaguer des arbres sur la place de la commune. A cet effet une nacelle fût louée mais celle-ci bascula entraînant la mort d'un bénévole et l'autre fût grièvement blessé. Les bénévoles étant considérés comme collaborateurs occasionnels, la commune fût condamnée à payer la somme de 340 489,52€ à divers tiers. La commune de Laucourt ayant perdu les appels qu'elle a interjetés sollicite une aide des autres communes de France car elle ne peut pas payer la somme demandée par la Tribunal Administratif d'Amiens, son fond de roulement est de 60 000€.
Ayant pris connaissance de l'intégralité du courrier et après délibération le conseil municipal décide avec 11 voix pour et une abstention d'octroyer une subvention de 300€ à la commune de Laucourt.
- Jacques Lemoine et le maire présentent les travaux actuels de la commission en charge du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les efforts se concentrent actuellement sur le plan de zonage et le règlement. Il est d'ailleurs évoqué la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Bacouel sur Selle, Prouzel, Fossemanant et Plachy-Buyon.
- Jean-Luc Hermant fait part des problèmes de raccordement téléphonique sur la nouvelle station d'épuration; Orange semble éprouver quelques difficultés à planifier cette tâche.
- Le maire sollicite les membres du conseil municipal quant au suivi du montage des dossiers de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour les habitants de la commune.
- Internet : le réseau ne s'améliorant pas Manuel Henocque propose la rédaction d'une pétition et de se rapprocher d'un élu "national" afin d'inciter rapidement Orange à intervenir. Le maire acquiesce et va reprendre contact au préalable avec monsieur Tordeux, représentant d'Orange auprès des collectivités territoriales.

- Frédéric Chivot propose de remplacer les tables dans la salle polyvalente par des tables moins lourdes et plus pratiques à manipuler et à ranger. Le conseil municipal en décidera lors de la prochaine séance.
- Laurie Buquet fait un compte rendu de la manifestation "Les Plachyssois ont du talent" qui a réuni 18 exposants et une belle affluence le dimanche.

Sans autre remarque et question la séance est levée à 22h50.